

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM ULHN

Préambule

L'Université Le Havre Normandie et la Papa's Production proposent Dans la continuité de leur partenariat, un jeu-concours (ci-après désigné le « Jeu-concours ») mis en place sur le compte instagram du service culturel afin de faire gagner des places du concert YOA + Lotti le samedi 7 mars 2026.

Article 1 – Définitions

Le jeu-concours sera mis en ligne par l'Université, ci-après désigné l'Organisateur, sur la Page Instagram du Pôle Culture Artistique de la direction Culture Art Science de l'Université Le Havre Normandie invitant le joueur à participer par le biais d'un story.

Le Jeu-concours est à destination des étudiants de l'Université le Havre Normandie souhaitant participer, ci-après désignés individuellement par le « Participant » ou collectivement par les « Participants ».

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement »), disponible au téléchargement sur le site de l'Université le Havre Normandie : <https://www.univ-lehavre.fr>.

Article 2 – Organisateur

Le présent Jeu-concours est organisé par l'Université Le Havre Normandie, domiciliée 25 rue Philippe Lebon, 76600 Le Havre, représentée par Pedro LAGES DOS SANTOS, président, désignée ci-après « l'Organisateur ».

Article 3 – Lots

Les Participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :
2 x 2 places pour le concert de YOA + LOTTI le samedi 7 mars

Les lots ne pourront pas donner lieu, de la part des Participants, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur lot ou les utiliser durant leur période mentionnée à l'article 7, ils n'auraient droit à aucune compensation, et l'Organisateur se réserve alors le droit d'attribuer le lot à un gagnant suppléant désigné par tirage au sort.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Les lots peuvent être soumis à des conditions d'utilisation particulières imposées par le prestataire ou le vendeur/distributeur du/des lot(s), qu'il appartient aux Participants et aux

gagnants d'accepter. Les conditions particulières d'utilisation du/des lot(s) seront communiquées aux gagnants dans les conditions mentionnées à l'article 8 ci-après.

L'Organisateur ne prend pas en charge les frais de déplacement, d'hébergement, et/ou tout autres frais liés à l'utilisation du/des lot(s), lesquels demeurent à la charge exclusive du participant.

Article 4 – Conditions de participation

Le Jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure régulièrement inscrite en tant qu'étudiant à l'Université le Havre Normandie sur l'année 2025-2026.

L'Organisateur se réserve le droit de demander au Participant tout justificatif permettant de s'assurer de sa qualité d'étudiant à l'Université le Havre Normandie.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

Article 5 – Frais de participation

Le présent Jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 6 – Modalités de participation

La participation au Jeu-concours se fait sur une durée limitée précisée dans la story.

Chaque personne ne peut participer qu'une fois. La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le Participant doit, au préalable, être abonné au compte Instagram du service culturel de l'Université Le Havre Normandie. Le participant doit répondre à une question posée dans la story.

L'action complétée valide l'inscription du joueur au jeu-concours.

Article 7 – Désignation des gagnants

Les gagnants du Jeu sont désignés parmi les joueurs inscrits par tirage au sort. Le nombre de gagnants pouvant être tirés au sort ainsi que la date du tirage au sort le cas échéant seront précisés dans l'Annonce.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans le délai indiqué dans le message d'information susvisé pour récupérer son lot sera réputé renoncer à celui-ci et le lot pourra être attribué à un gagnant suppléant ou non remis en jeu au choix discrétionnaire de l'Organisateur.

Article 8 – Date et modalités de publication des résultats

La date de communication des résultats est indiquée dans l'Annonce.

Les gagnants seront informés dans un message publié sur Instagram et message privé sur Instagram et recevront à cette occasion toutes les informations pratiques quant aux modalités de récupération et d'utilisation de leur lot.

Article 9 – Données personnelles

L'Organisateur est responsable du traitement des données personnelles des participants, au sens du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (« RGPD ») n°2016/679.

Le traitement a pour finalité la bonne gestion du jeu-concours auquel l'utilisateur a choisi de participer. La base légale du traitement, en raison de la nature de l'Organisateur, est l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi l'Organisateur, responsable du traitement.

Pour la participation au Jeu, l'Organisateur a besoin de collecter et traiter : le pseudonyme ou les nom et prénom servant d'appellation au compte des Participants sur le réseau social concerné (Facebook, Instagram, X ou LinkedIn).

Aussi, et afin d'attribuer leurs lots aux participants gagnants, l'Organisateur collecte auprès du participant, en utilisant les moyens mentionnés à l'article 8, les données strictement nécessaires à l'attribution des dotations (dont nom, prénom, numéro étudiant, numéro de téléphone et adresse email). Lorsque l'attribution d'un lot nécessite la collecte auprès du Participant de données concernant une tierce personne (par exemple l'attribution d'un ticket nominatif), ce Participant garantit que la tierce personne est informée du Règlement général et des conditions particulières.

Sans ces données, la participation au Jeu-concours et l'attribution des lots sont impossibles. Ces données sont uniquement destinées aux équipes de l'Organisateur et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur ne traite les données ainsi collectées que pour la durée dudit Jeu-concours. Le Participant dispose des droits suivants :

- D'un droit d'accès aux informations la concernant, afin d'en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, afin d'en demander la rectification, de les compléter, de les mettre à jour.
- D'un droit d'opposition : droit de s'opposer à tout moment au traitement de ses données. L'exercice de ce droit entraîne l'arrêt de la participation au Jeu.
- D'un droit à la limitation du traitement des données : droit de bloquer temporairement l'utilisation de ses données : aucune opération ne peut être réalisée sur celles-ci.

Si le Participant souhaite exercer ses droits et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser à culture-artistique@univ-lehavre.fr. En cas de difficulté pour exercer ses droits, il peut également contacter le Délégué à la Protection des Données de l'Université le Havre Normandie par mail (dpo@univ-lehavre.fr) ou par voie postale (Délégué à la Protection des Données de l'Université, 25 rue Philippe Lebon 76600 Le Havre).

Le Participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL - l'autorité française de protection des données personnelles, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07 ou en ligne sur <https://www.cnil.fr>.

Article 10 – Responsabilité

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de tous problèmes ou perturbations extérieures à l'Organisateur qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu-concours.

L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent (notamment si le bon déroulement administratif et technique du Jeu est perturbé par une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à l'Organisateur). Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leurs lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

Article 11 – Application du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du Règlement général et des conditions particulières.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai de quinze (15) jours à compter de la date de clôture du Jeu.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Le déroulement du Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Toute fraude ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu- concours de son auteur, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 12 – Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est gratuitement accessible sur le site de l'Université le Havre Normandie. Aucun envoi papier ne sera effectué par l'Organisateur.